

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1^{re} Section

COMMISSIONS

III/07315

DOSSIER N°

Mme Vve ~~BAUER~~, née
LECARME Armande (épouse
115, rue de Coinbe,
L I E G E
(Allemand)

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
posthume à Monsieur BAUER Otto, Frederick

né à Liège, le 18.8.92

par la Commission de contrôle de Liège Art. 2 & 4

en date du 7.5.48, en application des arti-
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le
Statut de la Résistance Armée.

M BAUER O.
était affilié au groupement P. A.

Le temps passé dans la Résistance est de 9 mois, soit
du 1.II.43 au 15.7.44 arrondi au mois supérieur

A Bruxelles, le 7.4.49

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-
nale de sa résidence.

MINISTÈRE
DEFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

PROPOSÉ le *10 mai 1944*
pour *lieut. 1^{er}*
Ord. Nat. Croix Guerre
Méd. Rés. Méd. Comm.
Vol. Guerre Méd. Evadé

N° d'ordre : *107315*
Volgnummer :

ACCEPTÉ
Com. Cont. : *Liège*
Date : *7 mai 44*

Groupelement de résistance : *Armée Belge des Partisans*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *BAUER*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Otto, Frédéric*
Voornamen :

Domicile : *rue de Courte 115, Liège*
Adres :

et date de naissance : *Liège, le 18-8-1892*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Allemande* { Exclu du bénéfice de l'article 2.
Nationaliteit : *loi du 8-6-1909 par application de l'art. 1^{er} de la loi depuis le 25-10-1929*

Etat civil : *Marié*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Ceinturier*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *Epouse, Suzanne Armande*
Juridieke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance :
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : *Novembre 1943*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *Arrêté le 10 mai 1944, Trullin*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

à la Citadelle de Liège le 15 juillet 1944

N° de la carte du groupelement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ? *Hayet Joseph*
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : *Siege*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te ondertekenen, met beoordeeling :
Salotages, presse clandestine, Hébergement, renseignements répressions.

Y. L. van

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,
Signature de l'intéressé,

M. J. Otto Bauer

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting
l'affiliation au groupement;
bij de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du
groupement
Zegel der
groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

ETAT CIVIL
- 12 F. 1948
LIEGE

3801.

Ministère de la Défense Nationale
Service de Liquidation
de
l'Armée Belge des Partisans
36; Av. Milcamps 36
Bruxelles

Bruxelles, le 3 Février 1948

VILLE DE LIÈGE
INDICATEUR GÉNÉRAL
- 5 NOV. 1948

238
23

Monsieur le Bourgmestre,

ETAT CIVIL
- 6 FEV 1948
LIEGE

Afin de nous permettre
d'introduire une proposition de distinction hono-
rifique à titre posthume en faveur du nommé Bauer
Otto, Frederik anciennement domicilié
dans votre commune, rue de Court n° 115
nous vous saurions gré de nous faire parvenir un
extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle
devrait si possible faire état de la date de nais-
sance du bénéficiaire et des noms et adresse de son
ayant droit légal.

Nous vous remercions d'a-
vance de votre bonne obligeance et vous prions
de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos senti-
ments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

Adam
R. Adam

11 FEVR. 1948



Décédé à Liège
le 15 / 7 1944.

BM Il xneqznoe te lites, SHASITRAQ DEG EDJER SEMIA'I ob ebremk
-ona ob muniam nu seva seblinoe juos lui luy anoliamt col ednot enlièr
en annexe: acte de décès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs dans la région de Liège. Il assure l'hébergement des réfractaires. Il fut le Commandant de la Brigade Spéciale du Corps O13 de Liège et fut héros du Procès dit " Au Front de l'Indépendance " en juillet 1944 et qui fit tant de bruit à l'époque.

BAUER

OTTO FREDERICH, lieutenant de grande valeur qui a exercé ses fonctions à l'entière satisfaction de ses chefs.
LIEGE le 18 aout 1892

allemande

1 Mars 1948 Brixelles

Lieutenant

Commandant Compagnie -Brigade Spéciale.
Novembre 1943

inexistant sous l'occupation

néant .

néant.

française

sa veuve:
LECARME, ARMANDE, JOSEPHINE, VICTORINE à LIEGE, rue de Cointe 115.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis novembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite.
Il participe à diverses actions de sabotages et assure l'hébergement des réfractaires. Il fut le Commandant de la Brigade Spéciale du Corps O13 et fut le héros du Procès dit " Au Front de l'Indépendance " vers fin juillet 1944 et qui fit tant de bruit à l'époque. Arrêté par l'ennemi le 10/5/44 il est incarcéré à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 05 juillet 1944.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS , actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes , munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotages dans la région de Liège. Il assure l'hébergement des réfractaires. Il fut le Commandant de la Brigade Spéciale du Corps OI3 de Liège et fut le Héros du procès dit " du Front de l'Indépendance " vers fin juillet 1944 et qui fit tant de bruit à l'époque.

Elément de grande valeur qui a toujours rempli ses fonctions à l'entière satisfaction de ses Chefs.

Bruxelles

I mars 1948

Lieutenant

Commandant Compagnie - Brigade Spéciale

Novembre 1943

inexistants sous l'occupation

néant

néant

francophone

es veuves:

LECARME, ARMANDE, JOSEPHINE, VICTORINE à LIÈGE, rue de Coigne 113.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis novembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine, récolte de renseignements, soutien des familles de nos Compagnons déjà tombés, transport d'armes et de dynamite.
Il participe à diverses actions de sabotages et assure l'hébergement des réfractaires. Il fut le Commandant de la Brigade Spéciale du Corps OI3 et fut le héros du procès dit " du Front de l'Indépendance " vers fin juillet 1944 et qui fit tant de bruit à l'époque. Arrêté par l'ennemi le 10/5/44 il est incarcéré à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 28 juillet 1944.

36, Avenue Milcamps
BRUXELLES.

ETAT DE PROPOSITION

D'octroi de Distinction honorifique, à titre posthume,
en faveur de ses membres de la Résistance ou du Service
de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

Nom (en lettres capitales) **BAUER** (*Bauer*)

Tous les prénoms: . . . *Otto, Frédéric*

Lieu et date de naissance: . . . *le 18 août 1896 - Liège*

Grade et position à l'Armée Belge (éventuellement)

. ;

Grade reconnu par le Statut de la Résistance ou dans l'Armée
Belge des Partisans. . . *Commandant B.S. de l'A.B.P. Cof. 013.*

Date d'affiliation au Groupement: . . . *1942*

Numéro de la Cart. d'immatriculation: . . *Arrière, nom jeune*

Distinction honorifique dont l'intéressé est titulaire:

a) à titre militaire:

b) à titre civil: *Grand Prix d'honneur*

Langue dans laquelle le brevet doit être établi: . . *Français*

Adresse de l'ayant-droit légal/

. *Madame Bauer, rue de Coude, 115, Liège*

Observations: . . *affilié aux Partisans 1942*

arrêté le 10 mai 1944.

*Dressé le 15 juillet 1944. à la
Citadelle de Liège*

*Voit des empreintes
L. Monney*

ROYAUME DE BELGIQUE

VILLE DE LIÈGE



Le présent extrait est délivré
exclusivement pour

1. Indigence constatée par certificat du Bourgmestre de en date du
2. Affaire administrative.
3. Affaire militaire.
4. Caisse d'Épargne et de Retraite.
5. Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs.
6. Société de Secours Mutuels.
7. Allocations familiales (Loi du 14-4-1928, art. 5).
8. Chômage involontaire.
9. Le Fonds des Mieux Doués.
10. Accidents de Travail.
11. Servir en matière hypothécaire (Loi du 10 octobre 1913).
12. Le Ministre de la Justice (Sûreté Publique).
13. Le Ministre des Affaires Économiques (Office Central des Statistiques).
14. Être transcrit conformément à l'article 80 du Code Civil.
15. Être annoté aux registres de la Population (A. R. du 30-12-1900).
16. Satisfaire à la Convention Internationale conclue le entre la Belgique et
17. Dommages de Guerre

VILLE DE LIÈGE

Extrait des Registres aux actes de décès

2749

L'an mil neuf cent quarante quatre le quinze juillet est
décédé à Liège 1 - B A U E R Otto Frédéric, né le dix huit
août mil huit cent nonante deux à Liège, époux de Armande
Joséphine Victorine Lecarme, fils de Frédéric Otto et de
Marguerite Hardt, décédés./

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, pour la
raison reprise en marge sous le n° 17

Liège , le 21.7.44

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL,



[Handwritten signature]

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

de
van Palais de Justice
Rue n° ...
Liège straat, n°
à
te

N° du dossier :
N° van het dossier :

BAUER

Otto, Frédéric

M. (Nom) (Prénoms)
(Naam) (Voornamen) Liège
rue n° à
(straat (titre posthume) , n° , te Liège
Province de
Provincie P.A.

Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1)
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnais-
Ik heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erken-
sance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée (1) en
ning als gewapend Weerstander werd ~~op 7 mei 1943~~ ~~toegeestaan~~ ~~verworpen~~ ~~op 20.7.1944~~
séance du 194...
zitting van Liège 7 mai 194...

Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Liège 1930
Exposition internationale
Grande Industrie Etc
Diplôme d'Honneur
Concours International du petit élève
O. F. Bauer

Pendant l'été de 1943 un groupe de terroristes fut arrêté dans la région du Grand-Liége,; arrestation par laquelle la lumière se fit sur toute une série de meurtres politiques. En conséquence de quoi les formations du P.C.B. illégal, qui étaient organisées sous le nom de "Front de l'Indépendance", furent réorganisées. Une brigade spéciale fut formée qui avait pour tâche de commettre les meurtres commandés par le P.C.B.

Jusqu'à ce moment les meurtres politiques furent exécutés par les Compagnies des formations de combat. A partir de ce moment les différents Corps reçurent comme indicatifs les numéros 63-80.

Le corps de Liège reçut le numéro 79 et fin 1943 l'avocat et communiste belge R. Lejour en prit le commandement. Son nom de guerre était "Raoul" et "Peeters".

Lejour put être appréhendé en mai 1944 avec son adjutant et remplaçant, le communiste italien Bordino (nom de guerre "Karl" et "Marius").

Sous le commandement de Lejour et Bordino 29 meurtres politiques furent commis. Des ordres pour commettre d'autres meurtres furent trouvés mais ne purent être exécutés par le fait que la "Brigade Spéciale" se disloqua.

Bauer (nom de guerre "Armand")

L'accusé Bauer appartenait depuis fin 1942 au P.C.B. et paya 5.-Frs. de cotisation mensuellement.

En janvier 1944 il fut placé dans un groupe de terroristes du F.I. et devint le chef de la 4^{me} Cie du 1^{er} Bon. avec la mission des faire des coups de main et des actes de sabotage, pour lesquels il reçut les ordres de son Cdt. de Bon. "Guy", plus tard "Michel" (Vivier).

Pendant la période de janvier jusque mars 1944 Bauer participa en sa qualité de Cdt. de Cie. aux entreprises suivantes, donna les ordres à les exécuter ou les transmettre.

accises

- a) Attaque contre le bureau des ~~xxxxxxx~~ de la rue Paradis à Liège, où de grandes quantités de tabac, Cognac et des vêtements furent volés. L'acte sous le commandement de Bauer fut commis par 5-10 autres bandits, entre lesquels les accusés Ghaye (Fernand) et Nizet (Billi).
- b) Acte de sabotage avec 4 charges sur la ligne du chemin de fer Bois de Breux, où il n'y eut aucun dommage du fait que les charges ne firent pas explosion.
Y participant: Bauer, l'accusé Ghaye et trois autres bandits.
- c) Acte de sabotage d'un pylone à Petit-Riches-Vottem, où la charge ne fit également pas explosion.
Bauer, l'accusé Ghaye et trois autres bandits y participèrent.
- d) Attentat sur un train de transport ~~axxi~~ entre Milmort-Liège, où le déraillement ne se fit pas du fait que les auteurs furent dérangés par une patrouille de la Wehrmacht.
Bauer n'y participa pas mais en a donné l'ordre. Les exécuteurs furent Ghaye, Nizet, Bawin (Vaillant), Malpas (Toto) et un autre bandit.
- e) Sabotage à la dynamite sur un garage de la Wehrmacht à Angleur, sur ordre de Bauer.
Bauer, Ghaye et une dizaine d'autres bandits y participaient.
- f) Destruction d'un pylone de haute tension à Thier à Liège. Participants: Bauer, Ghaye et Nizet
- g) Dynamitage d'un pylone de haute tension à Rogour. Participants: Bauer, Ghaye, Bawin, Nizet et Malpas.
- h) Meurtre sur le belge et O.T. Mann Léonard à Liège le 13/3/44 sur ordre écrit de Bauer. Les auteurs étaient: Ghaye, Nizet et Bawin.

2.

Fin mars 1944 Bauer ne fut plus commandant de la 4^{me}.Cie l Bon. et avait repris le commandement du groupe "Bigade Spéciale" laquelle se trouvait jusqu'à ce moment sous les ordres de l'accusé Hubin.

Ce groupe était composé au moment de la venue de Bauer de sept personnes et s'éleva au moment de l'arrestation de Bauer à 21 hommes, qui n'étaient pas tous actifs.

La tâche de Bauer était en premier lieu d'organiser des actes de brigandage afin de récupérer de l'argent, de faire assassiner des belges qui étaient soupçonnés de rendre des services à la Wehrmacht.

Les ordres pour ces actions étaient remis à Bauer par le Cdt. de Corps Lejour par l'intermédiaire de son adjudant et remplaçant Bordino.

Du mois d'avril à mai 1944 Bauer a donné l'ordre pour les assassinats ou tentatives d'assassinat suivants:

Assassinat le 12/4/44 de la belge Madame Mulkens par Detaille, Ghaye et un troisième bandit.

Assassinat le 18/4/44 du belge Collinet par Ghaye et Detaille

Tentative d'assassinat le 19/4/44 sur le belge Delnoy par Dorene, Lehance et un terroriste qui porte le nom de guerre de "Simon"

Assassinat le 4/5/44 de la belge Madame Dufays par Bawin, Nizet et Malpas.

Assassinat du belge Defresne par Hubin, Piquon et Thomas le 5/5/44.

Double assassinat le 7/5/44 des époux Steyns par Detaille et Ghaye.

1.) BAUER (Kampfname " Armand ").

Der Beschuldigte Bauer gehörte seit Ende 1942 der K.P.B. an und zahlte monatlich 5.-bfrs Mitgliedsbeitrag.

Im Januar 44 liess er sich in eine Terrorgruppe der F.I. übernehmen und führte sodann die 4.Komp. des 1.Batl.mit dem Auftrag;Raubüberfälle und Sabotageakte auszuführen,wozu er die Befehle jeweils durch seinen Batl.-Chef "Guy",später "Michel"(Vivier) erhielt.

In der Zeit von Januar bis März 1944 nahm Bauer als Kompanieführer an folgenden Unternehmen teil, gab die Befehle dazu oder leitete erhaltene Befehle weiter.

- a) Raubüberfall auf das Zollbüro in der Rue Paradis in Lüttich,
wobei grössere Mengen Tabak,Cognak und Kleider geraubt wurden.Die Tat,unter Führung des Bauer,wurde ausgeführt durch 5 - 10 weitere Banditen,darunter die Beschuldigten Ghaye ("Fernand") und Nizet ("Billi").
Bauer will an dem Überfall selbst nicht beteiligt gewesen sein,sondern nur den Befehl dazu gegeben haben.
- b) Sabotageakt mit 4 Sprengladungen auf die Eisenbahnstrecke Bois-de-Breux,
wobei offenbar infolge mangelhafter Zündung kein Schaden entstand.
Beteiligt waren Bauer,der Beschuldigte Ghaye und 3 weitere Banditen.
- c) Sabotageakt auf einen Leitungsmast in Petit-Roche-Vottem,
wobei die Sprengladung ebenfalls nicht zur Detonation kam.
Teilnehmer waren Bauer,der Beschuldigte Ghaye und 2 weitere Banditen.
- d) Anschlag auf einen Transportzug auf der Strecke Milmort-Lüttich,
wobei es zur beabsichtigten Entgleisung des Zuges nicht gekommen ist,da die Täter durch eine deutsche Wehrmachtstreife gestört wurden.
Bauer will hieran nicht beteiligt gewesen sein,hat aber den Befehl dazu gegeben.
Teilnehmer waren ferner die Beschuldigten Ghaye, Nizet,Bawin ("Vaillant"),Malpas ("Toto") und ein weiterer Bandit;
- e) Sabotageakt mit Sprengstoff auf eine Wehrmachtgarage in Angleur,
auf Befehl des Bauer.
Teilnehmer waren Bauer,der Beschuldigte Ghaye und etwa 10 andere Banditen.

f) Sprengung eines Elektromastes in Thier à Liège:

wobei Bauer den Sprengstoff lieferte.
Beteiligt waren ferner die Beschuldigten Ghaye
und Nizet.

g) Sprengung eines Elektromastes in Rocour,
im Auftrag des Bauer.

Beteiligt waren die Beschuldigten Ghaye, Bawin,
Nizet und Malpas.

h) Ermordung des belgischen Staatsangehörigen und
O.T.-Mannes Leonard in Lüttich am 13.3.44 auf
schriftlichen Befehl des Bauer.

Täter waren die Beschuldigten Ghaye, Nizet und Bawin.

Ende März 1944 hat Bauer die 4. Komp. des 1. Batl.
abgegeben und die Leitung der Gruppe "Brigade Spezial"
übernommen, die bis dahin dem Beschuldigten Hubin
unterstand.

Diese Gruppe bestand bei der Übernahme durch Bauer
aus 7 Personen und wuchs bis zur am 10.5.44 erfolgten
Festnahme des Bauer auf 21, jedoch zum Teil nicht
aktiv sich betätigende Personen.

Der Auftrag für Bauer lautete nunmehr vornehmlich
auf Raubüberfälle mit dem Zweck, Geld einzubringen
und auf Ermordung von belgischen Staatsangehörigen,
die im Verdacht standen, der deutschen Wehrmacht
irgendwelche Dienste zu leisten.

Die jeweiligen Befehle für derartige Unternehmen
erhielt Bauer durch den Korpskommandanten Lejour
über dessen Adjutanten und dessen Stellvertreter
Bordino.

Von April bis Mai 44, hat Bauer dementsprechend den
Befehl zu folgenden Morden bzw. Mordversuchen gegeben:

Mord vom 12.4.44 an der Belgierin Frau Mulkens
durch die Beschuldigten Detaille, Ghaye und einen
dritten Banditen.

Mord vom 18.4.44 an dem Belgier Vellinet durch
die Beschuldigten Ghaye und Detaille.

Mordversuch; vom 19.4.44 an dem Belgier Delnoy
durch Berenne, Lehance und einen Terroristen
mit Decknamen "Simon".

Mord vom 4.5.44 an der Belgierin Frau Dufays
durch Bawin, Nizet und Malpas.

Mrd vom 5.5.44 an dem Belgier Defresne durch
die Beschuldigten Hubin, Piquon und Thomas.

Doppelmord vom 7.5.44 an den Eheleuten Steyns
durch die Beschuldigten Detaille und Ghaye.

Ausserdem erhielt Bauer durch Lejour und Bordino wöchentlich 4 weitere Mordaufträge, die er schriftlich mit genauen Plänen und Angaben über die Personalien und Wohnung der zu Ermordenden an die verschiedenen Gruppen weiterleitete. Bauer behauptet, zur Ausführung dieser Morde sei es jedoch nicht gekommen.

Auf Befehl des Bauer ist im April 44 ein bewaffneter Überfall auf das Stofflager Louis in Lüttich erfolgt, bei dem erhebliche Mengen Stoff entwendet wurden. Hieran waren die meisten Mitbeschuldigten beteiligt. Bauer hielt sich während des Überfalles in der Nähe des Tatortes auf.

Bauer und die Angehörigen der von ihm geführten Gruppen ~~weiterleitete~~, waren im Besitz von Waffen. Bauer wusste auch, dass die Organisation über Waffen und Sprengstofflager verfügte und hat seinen Leuten auch Waffen für die einzelnen Unternehmen zur Verfügung gestellt.

27.7.1952.
XXXXXXXXXXXXX 38, rue
du Taciturne.

Melle.DUBOIS Betty.

EFF.7316/LM.

Chère Amie,

Nous te transmettons en annexe copie d'une lettre que nous recevons du Commissaire de l'Etat P.THIRION, en ce qui concerne BAUER Otto, Frédéric de LIEGE, en te priant de vouloir bien nous faire savoir si rien n'a été retenu à charge de ce camarade par la régionale .

Amicalement,
Le Secrétaire National,

R.ADAM.

22.4.1953.

38, r. du Taciturne
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Monsieur P. THIRION
Commissaire de l'Etat
14, Bd. Piercot
LIEGE.

xxxxxx 33.06.05.

EFF. 7315

Monsieur le Commissaire de l'Etat,

Faisant suite à votre lettre du 24.6.1952, référence : N° 208/PPD, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur BAUER Otto a été arrêté par l'ennemi le 10 Mai 1944 . Il faisait partie de la Brigade Spéciale sous le Commandement de l'Avocat Lejour.

Son attitude devant l'ennemi a toujours été digne et notre régionale de Liège nous signale qu'il est faux de vouloir prétendre qu'il aurait remis des listes de membres à l'ennemi et accompagné des Allemands au domicile de plusieurs de ses compagnons.

Le Commandement National du Groupement a par ailleurs toujours cité en exemple l'attitude courageuse de tous les membres de la Brigade Spéciale, arrêtés, condamnés et fusillés ensemble le 15.7.1944.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de l'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Liquidateur National,

R.ADAM.

LIEGE le 24 juin 1952
14, Bd. Piercot .

Monsieur le Secrétaire National,

CONCERNE : BAUER Otto, Frédéric, né à Liège le 18.8.1892,
y domicilié en dernier lieu, rue Albert Mockel 115,
Fusillé à la Citadelle de Liège le 15.7.1944.

Je procède actuellement à l'instruction de la demande introduite par la Veuve du précité, tendant à bénéficier des avantages prévus prévus par le Statut des Prisonniers Politiques et de leurs A.D.

Comme BAUER a fait partie des Groupements F.I. et P.A. durant l'occupation, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer tous renseignements en votre possession relatifs à la date exacte ainsi qu'aux circonstances et motifs précis de son arrestation par les Allemands, à LIEGE en mai 1944.

faits } Je vous signale à ce propos qu'il me revient que, lors de son arrestation, l'intéressé aurait détourné lui-même de son jardin les listes des membres de son Organisation et les aurait remises à l'ennemi. De plus, immédiatement après son arrestation, il aurait accompagné les Allemands au domicile de plusieurs de ses compagnons de Résistance, lesquels auraient été arrêtés à leur tour.

Avez-vous eu connaissance de ces faits ? Ceux-ci sont-ils exacts ? Dans l'affirmative, vous serait-il possible de me communiquer toute documentation de nature à établir les circonstances dans lesquels ils se sont produits .

Si les faits relatés plus haut sont exacts, comment BAUER fut-il amené à les poser ? Y fut-il contraint par l'ennemi ? Si oui, est-ce établi ?

Il m'intéresserait de connaître votre avis au sujet de toute cette affaire.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire National, l'assurance de ma considération très distinguée .

Le Commissaire de l'Etat

P. THIRION.

*Bauer a été un des premiers
à être arrêté dans l'affaire. Le jour
mais pas comme il est écrit ici plus haut.
Des précisions à ce sujet je ne puis les
donner, et je ne vois pas qui pourrait le faire ?*

LIEGE le 24 juin 1952.....
14, Boulevard Piercot.



7315

PD/MB/C.19/do n° 208/PPD

(à rappeler dans la réponse)

ANNEXE

Monsieur R. ADAM
Secrétaire National
de l'Armée Belge des Partisans
36, avenue Milcamps
BRUXELLES.

=====

*Transmettre
par cette demande
à M. Dubois (Pelly) avec prière
de me faire savoir si vous l'avez
à charge de ce cas par
la règle.*

Monsieur le Secrétaire National,

CONCERNE: BAUER Otto, Frédéric
né à LIEGE, le 18-8-1892
y domicilié en dernier lieu, r. Albert Mockel, 115
Fusillé à la Citadelle de LIEGE, le 15-7-1944.

Je procède actuellement à l'instruction de la
demande introduite par la Veuve du précité, tendant à
bénéficier des avantages prévus par le Statut des Prisonniers
Politiques et de leurs Ayants-Droit.

Comme BAUER a fait partie des Groupements F.I.
et P.A. durant l'occupation, je vous saurais gré de bien
vouloir me communiquer tous renseignements en votre posses-
-sion relatifs à la date exacte ainsi qu'aux circonstances
et motifs précis de son arrestation par les Allemands, à
LIEGE, en mai 1944.

Je vous signale à ce propos qu'il me revient que,
lors de son arrestation, l'intéressé aurait détérré lui-même
de son jardin les listes des membres de son Organisation
et les aurait remises à l'ennemi. De plus, immédiatement
après son arrestation, il aurait accompagné les Allemands
au domicile de plusieurs de ses compagnons de Résistance,
lesquels auraient été arrêtés à leur tour.

Avez-vous eu connaissance de ces faits? Ceux-ci
sont-ils exacts? Dans l'affirmative, vous serait-il possible
de me communiquer toute documentation de nature à établir
les circonstances dans lesquels ils se sont produits.

Si les faits relatés plus haut sont exacts, comment
BAUER fut-il amené à les poser? Y fut-il contraint par
l'ennemi? Si oui, est-ce établi?

.../...

Il m'intéresserait de connaître votre avis au sujet de toute; cette affaire.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire National, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Commissaire de l'Etat,

P. THIRION,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Thirion', with a long horizontal flourish extending to the right.